

Annexe n° 4 - CMADS 2016/2017/2018

	2016	Simulation avec unités de fonctionnement attendues pour 2016	Décompte horaire 2016 (réel)	2016 (réel)	2017	2018	Simulation avec unités de fonctionnement attendues pour 2017/2018
CHARGES SUPPORTEES PAR	Temps prévisionnel annuel estimé (en heures)	Coût unitaire de fonctionnement = 50,29€ (incluant les frais de structure)/an	Temps réalisé	Coût unitaire de fonctionnement = 50,29€ (incluant les frais de structure)/an	Temps prévisionnel annuel estimé (en heures)	Temps prévisionnel annuel estimé (en heures)	Coût unitaire de fonctionnement = 50,29€ (incluant les frais de structure)/an
FINANCES	200	10 058	60	3 017	50	50	2 515
DRH	0	0	1	50	0	0	0
COMMANDE PUBLIQUE	700	35 203	400	20 116	0	0	0
INFORMATIQUE	120	6 035	70	3 520	120	120	6 035
TOTAL Annuel	1020	51 296 €	531	26 704 €	170	170	8 549 €

Chambéry métropole -Cœur des Bauges remettra semestriellement à Savoie Déchets un bilan des heures réalisées du 1^{er} janvier au 30 juin au plus tard le 30 juillet et au 31 décembre de l'année N.

Les heures sont payées annuellement au réel. Néanmoins, Chambéry métropole - Coeur des Bauges ne doit pas attendre la fin de chaque semestre pour informer Savoie Déchets des éventuelles heures supplémentaires réalisées. Dès qu'un dépassement de budget est constaté, Chambéry métropole - Coeur des Bauges doit immédiatement en informer Savoie Déchets, l'expliquer et obtenir son accord pour la prise en charge de ce surcoût. Les heures supplémentaires dépassant le budget ne pourront être payées à Chambéry métropole - Coeur des Bauges qu'après accord de Savoie Déchets. Les techniciens des deux collectivités conviendront ensuite de se rencontrer dans ce cas.

Suite à l'accord donné par Savoie Déchets, un avenant pourra être rédigé.